

EDITORIAL du 29 janv. 07 - ABBE PIERRE ET DROIT AU LOGEMENT

La récente disparition de l'Abbé Pierre nous a rappelé combien la question du droit au logement pour tous était et reste une préoccupation majeure.

Son combat légitime et juste, il l'avait débuté durant ce terrible hiver 54 à la suite du décès d'un bébé mort de froid dans une carcasse automobile, alors qu'au même moment le parlement rejetait un amendement de Léo Hamon réclamant un milliard pour la construction de cités d'urgences.

Durant plus de 50 ans, cet homme n'a eu de cesse, par ses mots, ses gestes, ses revendications, ses actions, de faire prendre conscience à notre société que les plus démunis sont également les plus vulnérables.

L'unanimité de la représentation politique nationale, et au delà de tout clivage politique et religieux, lors des cérémonies liées à sa disparition ne doit pas nous faire oublier que cette lutte en faveur de l'accès au logement pour tous a été une des priorités des différents gouvernements socialistes, et s'inscrit parfaitement dans le projet socialiste pour les présidentielles 2007.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, décidée par le gouvernement Jospin, était l'aboutissement d'un débat national lancé, un an plus tôt, ayant pour thème « Habiter, se déplacer, ... vivre la Ville ». Ce texte a ainsi cherché à prendre toute la mesure des enjeux de la ville d'aujourd'hui en incitant notamment – voire contraindre parfois – la mixité urbaine et sociale.

Considérée par l'ensemble des spécialistes comme représentant, en matière d'urbanisme, le texte le plus important depuis la loi de répartition de compétences du 7 janvier 1983, la loi Solidarité et Renouvellement Urbains a connu, hélas, ses premiers ajustements deux ans et demi après sa promulgation. Et nous gardons, toutes et tous, en mémoire les débats parlementaires relatifs au fameux article 55 de la loi SRU instaurant le principe des 20% de logements sociaux.

La droite nous dit aujourd'hui qu'il n'a jamais été créé autant de logements. Nous n'avons pas le même regard qu'elle sur la qualité de ces logements et sur le public qu'ils vont concerner. En de nombreux endroits, les logements construits par les promoteurs, assortis d'une fiscalité intéressante pour les investisseurs via le mécanisme dit De Robien, restent désespérément vacants.

Les récentes opérations menées par l'association « Les enfants de Don Quichotte » à Paris, puis dans de nombreuses villes en France, traduisent parfaitement l'absence d'une continuité politique de l'Etat depuis 2002 aux différents chantiers qu'avaient entrepris la gauche lorsqu'elle était au pouvoir.

L'annonce de Jean-Louis Borloo de rebaptiser son projet de loi sur le droit au logement opposable du nom de l'abbé Pierre risque de n'être qu'un effet d'annonce supplémentaire. Ce droit est en passe d'être inscrit dans la loi. J'y suis, ainsi que toute la gauche, d'autant plus favorable que les sénateurs et députés socialistes l'avaient déjà proposé par voie d'amendements, repoussés, à chaque fois, par la droite parlementaire.

Nous ne pouvons ensemble poursuivre le combat mené par le fondateur d'Emmaüs que si les crédits budgétaires correspondant à la mise en œuvre de cette loi soient réellement inscrits, que si les logements sociaux nouveaux soient répartis équitablement sur l'ensemble du territoire en évitant la consolidation de nos ghettos urbains, que si cette mixité sociale, qui fait la force de notre pays, est réelle.

Les engagements pris par Ségolène Royal, notamment en faveur du droit de réquisition, d'accès à la priorité, d'égalité d'accès à un logement (conditions nécessaires pour un emploi stable entre autre...), de respect strict de la loi SRU et de son article 55, ... sont autant d'éléments de mise en œuvre d'une politique humaine et à l'écoute de chacun d'entre nous.